



# Une sécheresse

Les assureurs ne se mouillent pas

La famille Dauny habite une bâtisse du XVIIIe siècle, en Saône-et-Loire, depuis 2016. En deux siècles, la maison n'a jamais bougé, mais le printemps et l'été ont été particulièrement secs. Résultat : le sous-sol argileux s'est contracté, et des fissures se font jour. Dans le voisinage, douze maisons connaissent le même sort. L'état de catastrophe naturelle, condition pour faire jouer l'assurance, est reconnu l'été suivant. Un expert, missionné par la Matmut, débarque pour constater les dégâts et prescrire une série de travaux. Enfin, c'est ce que s'imaginaient la famille, jusqu'à ce que tombe son rapport. Leur garage, situé à quelques mètres de la maison, a bien été affecté par la sécheresse, assure l'expert, mais, en dépit des fissures, pas la maison. Pourquoi ? Le poids de la toiture et des gouttières, explique-t-il, est en cause. Il faut dire que les travaux pour le garage ne coûteront pas grand-chose, quand ceux de la maison pourraient dépasser les 100 000 euros ! La Matmut, durant la procédure contradictoire qui

suit, dépêche une entreprise pour commencer les travaux dans le garage, alors que le dossier est en contentieux. Or le moindre coup de pelle vaut acceptation de l'offre de l'assurance ! Les Dauny refusent poliment. La situation n'évolue pas. « Le Canard » questionne la Matmut sur l'affaire. Coïncidence, l'assureur change son fusil d'épaule et s'engage à payer tous les travaux pour retaper la maison des Dauny...

Les Perotto, eux, habitent leur maison depuis plus de trente ans. En 2015, après un premier épisode de sécheresse en Saône-et-Loire, elle a légèrement bougé. Ils préviennent la mairie et envoient un double du courrier à la GMF. Peu de cas sont relevés dans le secteur, le dossier reste lettre morte. Mais, en 2018, la sécheresse est plus intense et affecte des maisons alentour. L'état de catastrophe naturelle est reconnu. Mais la GMF estime que les fissures chez les Perotto ne sont pas consécutives à celle-ci. Même si, à quelques centaines de mètres, une maison qu'elle assure aussi a droit à une prise en charge... après l'intervention d'un avocat.

## Sécheresse : les assureurs ne se mouillent pas

« **ÇA NE VA PAS DU TOUT**, des fissures apparaissent partout. » Quand la famille Dauny contacte la Matmut, à la fin de l'été 2018, elle est catastrophée mais confiante. Elle habite une bâtisse du XVIIIe siècle, en Saône-et-Loire, depuis 2016. En deux siècles, la maison n'a jamais bougé, mais le printemps et l'été ont été particulièrement secs. Résultat : le sous-sol argileux s'est contracté, et des fissures se font jour. Dans le voisinage, douze maisons connaissent le même sort. L'état de catastrophe naturelle, condition pour faire jouer l'assurance, est reconnu l'été suivant. Un expert, missionné par la Matmut, débarque pour constater les dégâts et prescrire une série de travaux. Enfin, c'est ce que s'imaginaient la famille, jusqu'à ce que tombe son rapport. Leur garage, situé à quelques mètres de la maison, a bien été affecté par la sécheresse, assure l'expert, mais, en dépit des fissures, pas la maison. Pourquoi ? Le poids de la toiture et des gouttières, explique-t-il, est en cause. Il faut dire que les travaux pour le garage ne coûteront pas grand-chose, quand ceux de la maison pourraient dépasser les 100 000 euros ! La Matmut, durant la procédure contradictoire qui

suit, dépêche une entreprise pour commencer les travaux dans le garage, alors que le dossier est en contentieux. Or le moindre coup de pelle vaut acceptation de l'offre de l'assurance ! Les Dauny refusent poliment. La situation n'évolue pas. « Le Canard » questionne la Matmut sur l'affaire. Coïncidence, l'assureur change son fusil d'épaule et s'engage à payer tous les travaux pour retaper la maison des Dauny...  
Les Perotto, eux, habitent leur maison depuis plus de trente ans. En 2015, après un premier épisode de sécheresse en Saône-et-Loire, elle a légèrement bougé. Ils préviennent la mairie et envoient un double du courrier à la GMF. Peu de cas sont relevés dans le secteur, le dossier reste lettre morte. Mais, en 2018, la sécheresse est plus intense et affecte des maisons alentour. L'état de catastrophe naturelle est reconnu. Mais la GMF estime que les fissures chez les Perotto ne sont pas consécutives à celle-ci. Même si, à quelques centaines de mètres, une maison qu'elle assure aussi a droit à une prise en charge... après l'intervention d'un avocat.  
Les assurances disent ne suivre que l'avis de leurs experts. Ces derniers répliquent

qu'ils ne sont pas décisionnaires. « C'est toute l'hypocrisie du système, s'agace Frédéric Telenga, un avocat spécialiste du secteur. Pour moi, les experts tranchent en faveur des assurances sans calculs ni étude de sol. » Les compagnies n'aiment pas la sécheresse. Elle rogne leurs bénéfices : 12 % sont prélevés par l'Etat sur tous les contrats d'assurance habitation afin d'abonder la caisse nationale spéciale pour les catastrophes naturelles. Près de 850 millions rien que pour 2018, d'après la Fédération française de l'assurance. Pas de quoi, pourtant, mettre les assureurs à sec ! ■

